

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

**PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET
DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
M. Lefrand-----
ARTICLE 3

À l'alinéa 26, substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au I de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.